



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-09-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2016

Le vingt deux septembre deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le quinze septembre deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoît PIRON, Johann BARANGER (à partir de 21h15), Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON (à partir de 20h45), Chrystèle JARNY, Emmanuel ROUSSELOT, Anthony PEIGNON, Philippe NOIRTAULT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés :
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Benoît PIRON
Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Johann BARANGER
Damien PARNAUDEAU a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU
Marylène GIRAUDON

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 juillet 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 juillet 2016, avec :

- 10 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Monsieur Patrick CLISSON rejoint le Conseil Municipal à 20h45.

Avis sur la demande d'enregistrement relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte Eanne

Monsieur Le Maire explique ce qu'est la méthanisation et Mme VIDARD présente en détail le projet. Cela concerne un investisseur privé qui travaillerait avec des agriculteurs qui ont plus de 250 hectares d'exploitation.

D'une manière générale le Conseil est favorable à la méthanisation mais en considérant que ce projet est financé par des fonds privés les Conseillers Municipaux préfèrent s'abstenir.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer en faveur de cette demande d'enregistrement, avec :



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

- 0 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 13 voix « abstention ».

Monsieur Johann BARANGER rejoint le Conseil Municipal à 21h15.

Approbation pour la répartition des sièges, le nouveau siège et le périmètre de la future entité constituée de la fusion des Communautés de Commune de Sud-Gâtine, le Val d'Egray et Gâtine-Autize et approbation du siège de ce nouvel EPCI.

Répartition des sièges, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

<u>Communes</u>	<u>Sièges</u>	<u>Communes</u>	<u>Sièges</u>
Coulonges-sur-l'Autize	5	Puihardy	1
Champdeniers-Saint-Denis	4	Surin	1
Saint-Pardoux	4	Saint-Christophe-sur-Roc	1
Ardin	3	Cours	1
Mazières-en-Gâtine	2	La Chapelle-Bâton	1
Saint-Pompain	2	Pamplie	1
Verruyes	2	Xaintray	1
Saint-Ouene	2	Saint-Georges-de-Noisné	1
Le Busseau	1	Beaulieu-sous-Parthenay	1
Béceleuf	1	Vouhé	1
Fenioux	1	Clavé	1
Faye-sur-Ardin	1	Saint-Marc-la-Lande	1
Saint-Laurs	1	Saint-Lin	1
La Chapelle-Thireuil	1	Soutiers	1
Scillé	1	La Boissière-en-Gâtine	1
Saint-Maixent-de-Beugné	1	Les Groseillers	1
Le Beugnon	1		

Monsieur le Maire demande également à l'assemblée de se prononcer sur la proposition du siège de ce nouvel EPCI qui serait à Champdeniers Saint Denis et sur le périmètre communautaire proposé par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette répartition des sièges et sur ce nouveau siège, avec :



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Autorisation donnée à la Communauté de Communes d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert (SMO)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce syndicat a pour but de développer la fibre optique dans les Deux-Sèvres et de déployer le haut-débit.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette autorisation, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Révision tarifaire du prix du m² du lotissement des Chaumes

Monsieur Le Maire rappelle que la dernière parcelle s'est vendue en décembre 2013 au prix de 33,60€/m². Il y en a 3 qui restent invendues. Considérant la grandeur des parcelles, Monsieur le Maire propose de baisser le prix à 29€ le m².

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce nouveau tarif, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Nomination d'un responsable de bibliothèque

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Aurélie NOIRTAULT responsable de la bibliothèque et de l'autoriser à renouveler le fond de livres de la bibliothèque après consultation du Maire et du Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette nomination, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Bibliothèque : convention de prêt de livres et règlement intérieur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inscription à la bibliothèque est gratuite, que 113 personnes se sont inscrites (59 adultes et 54 enfants) et que 13 bénévoles participent à son fonctionnement.

Monsieur Le Maire informe également le Conseil que pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, il était nécessaire de signer une convention de prêt de livres avec le département et de rédiger le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de livres et le règlement intérieur, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »

Informations et questions diverses

- Madame VIDARD demande des informations au sujet de la vente du local commercial, situé Impasse de l'Aumônerie, à la société Mets en Vin. Monsieur le Maire lui répond que la vente est en cours, que la société Setelem a quitté le local commercial et que la vente officielle de l'immeuble chez le notaire sera effective après le rapport DPE (Diagnostic de Performance Energétique).
- Monsieur NOIRTAULT demande des informations au sujet du projet de ferme thérapeutique. Monsieur le Maire lui répond que ce projet avance positivement.
- Des problèmes de transmission d'informations sont évoqués par Monsieur NOIRTAULT.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée :
 - qu'un nouveau trésorier est en poste au Trésor Public de Mazières à compter du 1^{er} septembre.
 - qu'une nouvelle directrice, Madame RENAUD, va prendre la direction de l'EHPAD courant janvier après le départ en retraite de Mme DIEUMEGARD.
 - que la commune s'est inscrite au comité départemental Villes et Villages Fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



Le Maire,
Benoît PIRON